



à

M. l'Inspecteur d'Académie, directeur académique,  
des services de l'Education Nationale des  
Landes Cité Galliane  
B.P.389  
40012 -Mont de Marsan Cedex -

Objet : organisation d'une RIS intersyndicale départementale le 06/03/2019  
sur le cadrage du mouvement

Mont de Marsan, le 5 février 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément au Décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié le 16 février 2012, de l'arrêté du 29 août 2014 et de la circulaire n°2014-120 du 16 septembre 2014, le SNUipp-FSU 40, le SE-UNSA 40 et le SNUDI-FO 40 vous informent que se tiendra une première réunion d'information syndicale départementale commune à nos organisations à l'attention de tous les instituteurs et professeurs des écoles du département,

**le mercredi 6 mars à PONTONX/ADOUR**

**à compter de 14H30**

En respect des textes règlementaires en vigueur, les collègues qui se rendront à cette RIS pourront en comptabiliser le temps en déduction des 108H dans leurs obligations réglementaires de service. Nos trois syndicats vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de leur parfaite considération.

*Estelle BATS, Cathie BLAIN, Eric BOULAGNON*  
pour le SNUipp-FSU 40

*Christophe NOWACZECK*  
pour le SE-UNSA 40

*Marc GUYON*  
pour le SNUDI-FO 40